

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Kamal DADI, chargé de l'intérim du Responsable de la cellule Innovation, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, du 30 juin au 31 aout 2018 inclus, les actes suivants :

- Les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD ou pour lesquels l'AFD a reçu un mandat de gestion.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 12 juin 2018
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX